

## Les commissions régionales du CREAL de Bourgogne

Dans le cadre de ses missions, le CREAL de Bourgogne anime depuis sa création des commissions régionales. Elles permettent la rencontre entre les professionnels du secteur social et médico-social de Bourgogne **pour échanger, réfléchir et débattre<sup>1</sup> des questions qui se posent aux professionnels dans leurs activités, en lien avec les politiques sociales mises en œuvre.** Pour cela, des thématiques sont proposées par le CREAL ou par des participants à ces commissions.

Il s'agit de **commissions ouvertes** à l'ensemble des professionnels de la région dont les établissements et services concernés<sup>2</sup> (*contribuant ou non au fonctionnement du CREAL*) reçoivent systématiquement par courrier électronique les invitations et les comptes rendus. En fonction des thématiques abordées, d'autres personnes peuvent ponctuellement être invitées (*associations d'usagers, représentants d'administration, professionnels d'autres secteurs...*).

La plupart de ces commissions sont animées par un(e) conseiller(ère) technique du CREAL qui rédige ensuite un compte rendu. Il/elle est épaulé(e) par un(e) correspondant(e) (*professionnel d'un établissement ou service du secteur*). La logistique (*envoi des courriers d'invitation, réservation des salles...*) est assurée par le secrétariat du CREAL et les réunions ont lieu soit dans les locaux du CREAL, soit dans des établissements ou services qui invitent la commission. Cette dernière formule est l'occasion pour les participants de découvrir les structures régionales et ainsi en cerner leurs diversités et particularités.

En fonction des thématiques abordées, les travaux de ces commissions peuvent donner lieu à la mise en place de groupe de travail *ad hoc* pour approfondir une question et/ou organiser une manifestation (*journées d'études...*). Ces groupes de travail, également animés par le CREAL, permettent la production de connaissances (*enquêtes, articles, journées d'étude...*) et l'élaboration d'outils (*guide d'évaluation des besoins des usagers, processus d'élaboration des projets d'établissement...*). *Les articles et outils ainsi produits sont ensuite mis gracieusement à la disposition de l'ensemble des acteurs du secteur par le biais du bulletin d'informations du CREAL ou/et de notre site Internet.*

A ce jour, le CREAL compte **16 commissions<sup>3</sup>** dont la mise en place, à un moment donné, a résulté de l'évolution de politiques publiques (par ex. : nouveau texte législatif ayant des incidences sur telle ou telle catégorie de publics) ou de demandes particulières. Citons le cas récent de la commission relative à l'autisme, liée à l'attention portée ces dernières années aux questions soulevées par la diversité des situations rencontrées d'une part par ces personnes et leurs proches et d'autre part, les accueils et/ou accompagnements professionnels à concevoir en lien par exemple avec le plan national autisme. Autre exemple, celui de la commission dite « personnes cérébrolésées » qui a vu le jour à partir d'une demande au CREAL de professionnels confortée par celle des associations de familles de traumatisés crâniens.

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit donc pas d'un espace de formation proprement dit, même si le CREAL apporte, en fonction des thématiques abordées, des informations et des éclairages techniques (présentation d'un texte juridique, d'une recommandation...)

<sup>2</sup> Concernés par la thématique, le public ou la catégorie de structures représentées dans cette commission.

<sup>3</sup> En fonction de la demande, et dans la mesure des moyens du CREAL, d'autres commissions peuvent voir le jour.

L'origine ainsi que la poursuite des travaux de chacune des commissions s'inscrivent donc dans une dynamique vivante entre les professionnels, les usagers et les associations qui les représentent et le CREAL, pour faire évoluer les représentations de chacun des acteurs et faire avancer les conceptions et les réponses apportées aux personnes concernées par les politiques publiques en question. Trois types de commission sont recensés :

➤ **Des commissions par catégories d'établissements et services**

- Structures pour jeunes présentant des troubles du comportement
- Structures pour enfants polyhandicapés
- IME
- SESSAD
- Foyers de vie
- ESAT
- MAS / FAM / SAMSAH
- Structures d'accompagnement et d'hébergement des adultes handicapés (foyers d'hébergement, SAVS, résidences...)
- Structures habilitées ASE et/ou Justice dans le cadre de la protection de l'enfance

➤ **Des commissions par type de public**

- Autisme
- Handicap psychique
- Personnes cérébrées

➤ **Des commissions thématiques**

- Arts, culture et handicap
- Commission des chefs de services et cadres intermédiaires de direction
- Commission des assistants sociaux du secteur médico-social
- Groupe de travail inter-commissions du secteur des personnes handicapées adultes

La participation à ces commissions est gratuite pour les structures contribuant au fonctionnement du CREAL ; une participation financière est demandée aux structures non contributantes (*sauf pour la participation à certains groupes de travail*).

Le CREAL de Bourgogne est particulièrement attaché à l'existence et au développement de ces commissions qui permettent, d'une part aux professionnels de débattre régionalement — dans un espace tiers — des diverses problématiques du secteur social et médico-social, et d'autre part au CREAL d'être en prise avec les interrogations du secteur et d'alimenter sa propre réflexion et son expertise. Les résultats de ces travaux de concertation peuvent étayer certains arguments en direction des administrations et décideurs des politiques publiques en question. Nous sommes donc ouverts à toute remarque susceptible d'améliorer le fonctionnement de ces commissions.

L'équipe du CREAL de Bourgogne

Contacts :

[creai@creaibourgogne.org](mailto:creai@creaibourgogne.org) ou 03 80 28 84 40

Site Internet : [www.creaibourgogne.org](http://www.creaibourgogne.org)